

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 28/06/2017 à 17 heures 00

Nombre de membres en exercice = 60
 Nombre de membres présents = 46 + 9 POUVOIRS
 Nombre de suffrages exprimés = 55
 VOTES : Contre = 0 Pour = 55 Abstentions = 0
 Date de convocation : 21/06/2017

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Pierre DESARMENIEN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Patrice MORANCAIS, Le Président, cette personne s'étant retirée au moment où le Conseil Communautaire a commencé à délibérer sur le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	1 305,71			2 783,72	1 305,71	2 783,72
Opérations de l'exercice	85 771,02	88 303,84	1 836,94	3 133,11	87 607,96	91 436,95
TOTAUX	87 076,73	88 303,84	1 836,94	5 916,83	88 913,67	94 220,67
Résultats de clôture		1 227,11		4 079,89		5 307,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	87 076,73	88 303,84	1 836,94	5 916,83	88 913,67	94 220,67
RESULTATS DEFINITIFS		1 227,11		4 079,89		5 307,00

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4.4 ~~Pré~~ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Annexé au registre des délibérations :

BOUQUET, ALHERITIÈRE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

[illegible]

Pour expédition conforme,
Le Le Président.

Pour expédition conforme,
Le Le Président,



Accusé de réception en préfecture
023-242-00010012-2017-124-DE
Date de réception : 10/07/2017
Date de réception préfecture : 10/07/2017